

**10th World Telecommunication/ICT
Indicators Meeting (WTIM-12)
Bangkok, Thailand, 25-27 September 2012**



Information document

**Document INF/14-F
31 August 2012**

French

SOURCE: Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications, Madagascar

TITLE: Les indicateurs sur le secteur des télécommunications à Madagascar

Les indicateurs sur le secteur des Télécommunications **à Madagascar**

SOURCE : Office Malagasy d'Etudes et de Régulation des Télécommunications

Pour information

I. Introduction :

Les indicateurs sont essentiels à l'efficacité de tout processus de décision. Ce sont des outils d'évaluation et d'aide à la décision grâce auxquels on va pouvoir mesurer une situation. Ils offrent la possibilité à des acteurs différents de dialoguer entre eux. Ils permettent également :

- d'informer ;
- de favoriser l'évolution de l'efficacité des décisions prises en réponse à une question ;
- de mesurer les activités d'une société.

II. Objectifs :

Par la mise en œuvre des dispositions mentionnées dans la réglementation en vigueur, l'Autorité de Régulation se fixe comme objectifs de :

- recueillir les données sur le secteur des télécommunications à Madagascar ;
- analyser les données reçues ;
- évaluer l'impact de l'application des textes réglementaires en vigueur ;
- publier les données ainsi recueillies et traitées par des moyens à large diffusion.

1. Collecte :

A Madagascar, comme dans de nombreux pays, l'Autorité de Régulation des Télécommunications est chargée de la collecte, de la compilation et de la publication des données statistiques sur le secteur des télécommunications. Le traitement de ces données fait partie également de ses missions.

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, chaque opérateur de télécommunications doit remettre à l'Autorité de Régulation un rapport annuel sur ses activités à chaque fin d'année d'exercice. Ce rapport annuel doit inclure :

- les données statistiques techniques (nombre d'abonnés ; nombre de localités desservies ; volume de trafic de communication ; etc..... ;

- les états financiers incluant les chiffres d'affaires.

Ces chiffres d'affaires sont hors taxes, comptabilisés et arrêtés au 31 décembre de chaque année d'exercice.

2. Analyse et Compilation :

Après réception de ce rapport annuel, l'Autorité de Régulation compile et traite ces données afin de permettre de :

- savoir l'évolution des indicateurs sur le secteur des télécommunications ;
- déterminer d'autres indicateurs tels que le taux de pénétration et la part du marché de chaque opérateur.
- d'alimenter les bases de données de l'UIT.

L'Autorité de Régulation peut demander des données complémentaires auprès des opérateurs en cas de besoins.

3. Publication :

Pour mener des actions d'informations sur le secteur des télécommunications à Madagascar, l'Autorité de Régulation publie les données ainsi traitées afin de répondre aux besoins d'informations des agents économiques et du grand public. Ces données sont publiées sur son site web et dans son rapport annuel.

III. Conclusion :

Les indicateurs des télécommunications constituent des précieux outils d'informations destinés à informer et à guider les décideurs, les investisseurs, les analystes et les observateurs du paysage des télécommunications. Il faut assurer la disponibilité des informations de l'ensemble du secteur par la publication de ces indicateurs.

Contact :

Monsieur RAMORASATA Naivoson
Chef de Service Supervision des Opérateurs de Réseaux
OMERT
Tél : +261 33 444 40
+261 34 444 40
Fax : +261 20 23 215 16
E-mail : ranaivoson@omert.mg

